

Une commission du Conseil des États crée une opportunité pour une loi efficace sur la responsabilité des multinationales

Le 6 septembre, la Commission des affaires juridiques du Conseil des États a approuvé par 8 voix contre 5 une extension du champ d'application du contre-projet à l'initiative pour des multinationales responsables au travail forcé. La CAJ-E a en effet adopté – comme la CAJ-N l'avait déjà fait en mai – l'initiative parlementaire 21.427 de Corina Gredig (Vert'libéraux/ZH). Actuellement, le contre-projet ne comprend qu'un devoir de diligence concernant le travail des enfants et certains minéraux de conflit. Le Parlement a maintenant la possibilité de transformer le contre-projet en une véritable loi sur la responsabilité des multinationales. La Suisse pourrait ainsi rattraper son retard massif sur l'UE et les pays voisins et veiller à ce que les multinationales soient tenues de respecter l'ensemble des droits humains et des normes environnementales internationales.

L'objet est maintenant renvoyé au Conseil national. Dans son communiqué de presse, la CAJ-E souligne toutefois « qu'il serait judicieux que son homologue du Conseil national attende l'évolution de la loi sur les chaînes d'approvisionnement de l'Union européenne et l'état des lieux du Conseil fédéral à ce sujet avant d'élaborer un projet de loi ad hoc. Cela permettrait, si nécessaire, d'adapter le contre-projet indirect à l'initiative pour des multinationales responsables, dans son intégralité, au nouveau droit européen ». Il appartient désormais à la CAJ-N d'élaborer une modification de la loi.



Plus d'informations sur :



MULTINATIONALES RESPONSABLES

Feuille d'information pour les parlementaires
Session d'automne 2022

DÉVELOPPEMENTS AU NIVEAU INTERNATIONAL

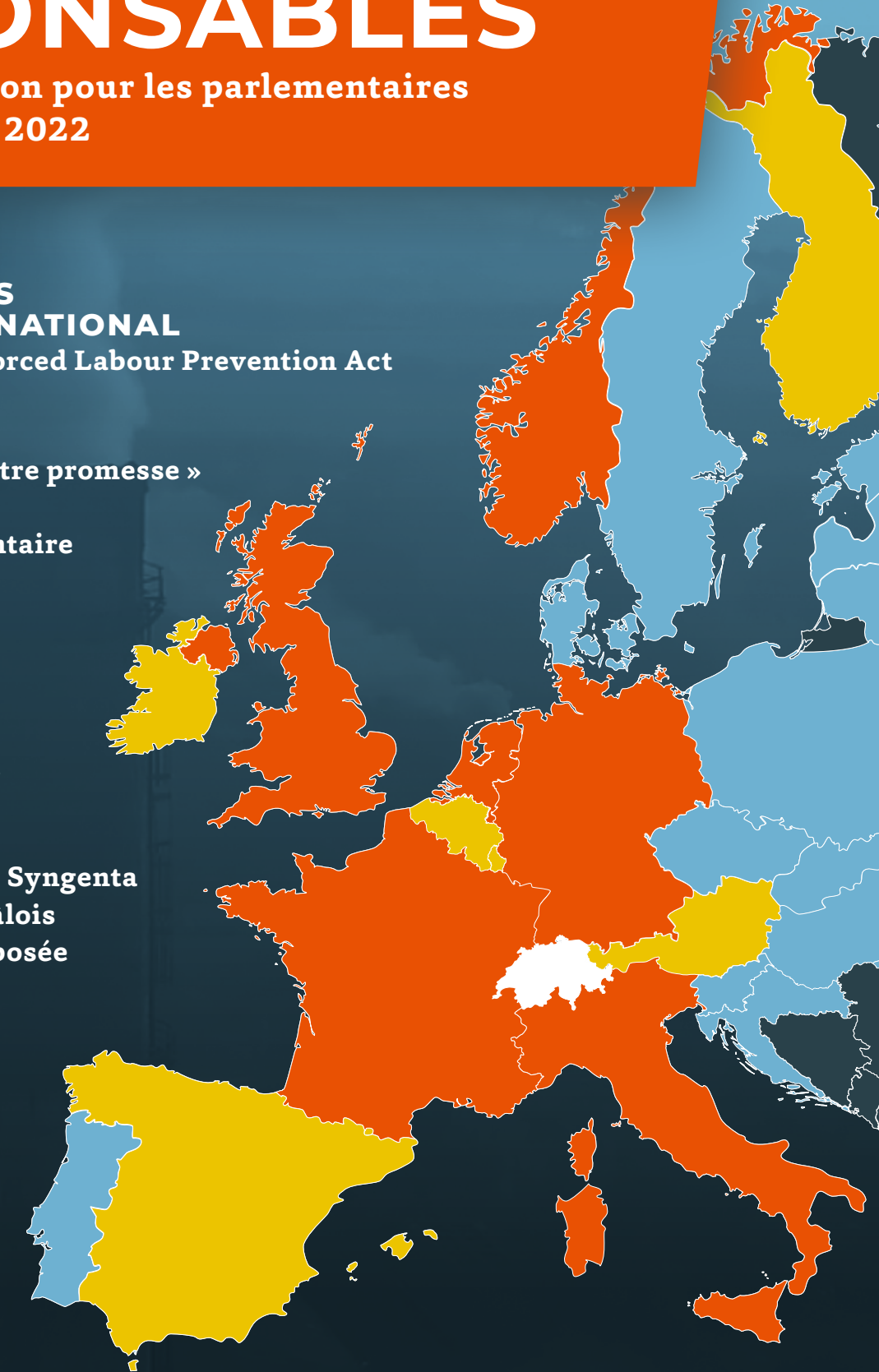
- États-Unis : Uyghur Forced Labour Prevention Act

EN SUISSE

- La pétition « Tenez votre promesse » est lancée
- Commission parlementaire crée l'opportunité pour une loi efficace

ÉTUDES DE CAS

- Action pilote I : des insulaires portent plainte contre Holcim
- Action pilote II : premier succès contre Syngenta
- Le Ministère public bâlois rejette une SLAPP déposée contre une ONG



ÉTUDES DE CAS

Le Ministère public bâlois rejette une plainte SLAPP déposée contre une ONG

Le Bruno Manser Fonds (BMF) s'engage depuis des décennies pour la préservation de la forêt tropicale en Malaisie. Dans le cadre d'une campagne anti-corruption, l'ONG s'est notamment intéressée à la famille de l'ancien chef de gouvernement Abdul Taib Mahmud, dont la fortune avait fortement augmenté de manière inexpliquée. Conséquence : le BMF et son directeur, Lukas Straumann, ont fait l'objet de plusieurs plaintes civiles et pénales. Le Ministère public bâlois a désormais classé la procédure pénale, jugeant les accusations infondées. Il est évident que les nombreuses plaintes déposées n'étaient pas destinées à aboutir, mais à faire taire l'ONG et à lui causer un préjudice financier : parallèlement aux plaintes, deux agences de communication ont été mandatées et des donateur-trice-s contacté-e-s pour faire mauvaise presse à l'ONG.

Des multinationales recourent régulièrement aux SLAPP (en anglais : Strategic Lawsuit Against Public

Participation) pour intimider des ONG et des journalistes. Ostensiblement abusives et souvent notoirement infondées, ces plaintes sont destinées à grever les finances des accusé-e-s : le Bruno Manser Fonds indique avoir dépensé plusieurs centaines de milliers de francs pour assurer sa défense.

Les SLAPP sont de plus en plus nombreuses en Suisse : un sondage réalisé auprès de 11 ONG a dénombré 12 plaintes et 19 menaces au cours des 20 dernières années. En avril 2022, la Commission européenne a présenté un projet de directive visant à mieux protéger les journalistes et les ONG contre les SLAPP.

Plus d'informations (en allemand) sur :



Impressum

Cette fiche d'information est publiée par la coalition pour des multinationales responsables et fournit des informations sur les développements actuels dans le domaine de l'économie et des droits humains. La coalition réunit plus de 80 organisations de défense des droits humains, de l'environnement et de la coopération au développement.

COALITION POUR DES MULTINATIONALES RESPONSABLES
Monbijoustrasse 31, case postale, 3001 Berne
031 390 93 63 / info@responsabilite-multinationales.ch
www.responsabilite-multinationales.ch



18.08.2022

Tribune
de Genève

Le vent tourne pour les «entreprises responsables»

Après la publication d'un projet de loi ambitieux par la Commission européenne, 70% de la population suisse se dit prête à suivre.

Lise Bailat Berne

Les opinions évoluent en Suisse sur la responsabilité de l'économie envers les droits humains et l'environnement. Septante pour cent des citoyennes et citoyens se disent aujourd'hui favorables, à ce que notre pays se dote d'une loi ad hoc, selon un sondage réalisé par l'Institut Demoscope, commandé par la Coalition pour des multinationales responsables.

À ce stade, on pourrait se dire que les résultats de cette enquête d'opinion satisfont ses commanditaires et que l'histoire s'arrête là. Mais ce serait un peu court. Les résultats du sondage sont...

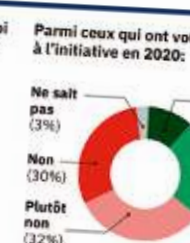


«Karin Keller-Sutter a fait de l'argument du «cavalier seul» son argument principal, alors que nous avions dit que nous étions déjà en train d'être dépassés par les projets

pas les PME. Sur le reste, la Commission européenne rejoint les initiatives: elle prévoit d'obliger les entreprises à faire en sorte que l'environnement de leurs sous-traitants respecte les droits humains et l'environnement et veut ouvrir des possibilités d'action en justice pour les victimes.

À noter que les entreprises suisses qui réalisent un très fort chiffre d'affaires dans l'UE sont aussi concernées par cette directive.

Ces nouvelles règles ne sont pas encore sous toit dans l'UE. Le Parlement...



60% des sympathisants PLR seraient favorables à ce que la Suisse se dote aussi d'une telle loi.

«Ce sujet rebondira»

«Un sondage ne doit pas remettre en question une votation survenue il y a moins de deux ans, réagit le conseiller national Olivier Feller (PLR/VD). En Suisse, on ne fait pas de la politique sur la base d'enquêtes d'opinion. C'est un débat institutionnel qui va se poursuivre et je suis prêt, en temps voulu, à entendre les avis des uns et des autres.»

Favorable à l'initiative «Entreprises responsables», la conseillère aux États Lisa Mazzone (Verts/GE) n'est pas surprise par les résultats du sondage, mais amère: «Je reste d'avis que la campagne n'a pas été loyale. La conseillère fédérale Karin Keller-Sutter a fait de l'argument du «cavalier seul» son argument principal et ça a eu une influence sur le résultat du vote, alors que nous avions dit que nous étions déjà en train d'être dépassés par les projets européens.»

La Genevoise arch...

1137 personnes ont été interrogées en Suisse du 22 juin au 15 juillet. Marge d'erreur: 2,9%. Graphique: G. Chaharian, Source: Demoscope

Pétition « Tenez votre promesse » pour une loi efficace sur la responsabilité des multinationales

Depuis la votation sur l’initiative pour des multinationales responsables, l’Allemagne et la Norvège ont adopté des lois efficaces sur la responsabilité des multinationales en 2021, rejoignant la France, qui disposait déjà d’une loi depuis 2017. En février dernier, la Commission européenne a présenté son projet de directive, qui va en partie plus loin que l’initiative multinationales responsables : il prévoit que la responsabilité des multinationales s’étende non seulement à leurs filiales, mais aussi à leurs fournisseurs, et que chaque État membre mette en place une autorité de surveillance habilitée à prononcer de lourdes amendes en cas d’infraction. Les multinationales devront par ailleurs rendre compte des démarches entreprises pour respecter les objectifs de l’accord de Paris sur le climat. Si la Suisse ne veut pas avoir 5 à 10 ans de retard sur l’UE, comme c’est déjà le cas, par exemple, pour l’obligation de faire rapport sur les questions de durabilité, elle doit commencer les travaux sans tarder.

C’est dans cette optique que la coalition pour des multinationales responsables a lancé le 20 août une grande pétition pour une loi efficace, qui demande au Conseil fédéral de tenir sa promesse faite lors de la campagne de votation. Dick Marty, ancien conseiller aux États et membre du comité de la coalition pour des multinationales responsables, commente : « Il y a deux ans, au moment de la campagne de votation, le Conseil fédéral a déclaré à maintes reprises vouloir une approche « coordonnée au niveau international ». Il doit maintenant tenir cette promesse et élaborer une loi sur la responsabilité des multinationales. » Les deux commissions des affaires juridiques du parlement fédéral ont du reste récemment reconnu la nécessité d’agir (voir texte séparé).

Comment la population réagit-elle à cette développement à l’échelon européen ?

Un sondage réalisé par l’institut Demoscope à la demande de la coalition révèle des faits remarquables : 35 % des citoyen-ne-s qui étaient contre l’initiative en 2020 y seraient favorables aujourd’hui (11 % oui, 24 % plutôt oui). Pourquoi ? Parce qu’ils ne souhaitent pas que la Suisse devienne le seul pays d’Europe sans responsabilité des multinationales. Au total, le camp du oui à une législation suisse efficace raflerait donc 70 % des voix. L’approbation de la majorité des cantons, et non plus seulement de celle du peuple, serait ainsi garantie. Ce nouveau sondage montre que les développements internationaux ont une influence sur l’opinion des citoyen-ne-s. L’argument du Conseil fédéral selon lequel la Suisse doit agir « de manière coordonnée au niveau international » était sans doute convaincant.

La coalition s’est fixé l’objectif ambitieux de récolter 100 000 signatures en 100 jours, pour envoyer un message clair au Conseil fédéral et au Parlement. Le jour du lancement de la pétition, des bénévoles ont récolté des signatures sur plus de 100 stands à travers toute la Suisse. Au moment du bouclage de cette feuille d’information, le compteur affichait déjà 41 000 signatures. La pétition s’accompagne d’une campagne d’information avec des affiches et des vidéos destinées à informer la population sur les développements législatifs à l’échelon européen. Cette campagne ne serait pas possible sans d’innombrables petits dons individuels, dont le montant a atteint plus de 55 000 francs dès les premiers jours.

Le texte de la pétition | Nous demandons au Conseil fédéral et au Parlement de tenir leur promesse et d’élaborer dès maintenant une loi forte et efficace sur la responsabilité des multinationales. En accord avec la tendance internationale, celle-ci devra contenir les éléments suivants :

- Un devoir de diligence raisonnable en matière de droits humains et de protection de l’environnement basé sur les risques et conforme aux standards internationaux (en particulier les Principes directeurs de l’ONU relatifs aux entreprises et aux droits humains et les Principes directeurs de l’OCDE à l’intention des entreprises multinationales).
- Une autorité de surveillance indépendante dotée de compétences étendues, sur le modèle du projet de directive de l’UE.
- Une responsabilité civile adaptée au droit suisse pour les dommages relevant des droits humains ou de l’environnement qui auraient pu être évités par une diligence appropriée.

Plus d’informations sur : responsabilite-multinationales.ch/petition/



Photo: Franziska Rothenbühler

DÉVELOPPEMENTS AU NIVEAU INTERNATIONAL

États-Unis : entrée en vigueur de l’interdiction d’importer des biens du Xinjiang

Dans la région autonome du Xinjiang, le Parti communiste chinois (PCC) a déjà interné plus d’un million de personnes dans des camps de rééducation. Cette répression est associée à un régime de travail forcé : des détenu-e-s travaillent dans des camps et des prisons, tandis que la « main d’œuvre superflue » – selon l’expression consacrée – est affectée à des postes désignés par l’État sur tout le territoire de la République populaire de Chine (RPC). Des documents gouvernementaux attestent du transfert d’un total de 2,6 millions de travailleur-euse-s.

Face à cette situation, les États-Unis ont adopté une nouvelle loi, le « Uyghur Forced Labor Prevention Act ». Adoptée par le Congrès à une très large majorité et signée par le président Joe Biden le 23 décembre 2021, la loi est entrée en vigueur le 21 juin 2022. Elle s’articule autour du principe de présomption réfutable (« rebuttable presumption »), autrement dit la présomption de recours au travail forcé pour tous les biens produits en totalité ou en partie dans la région du Xinjiang. De cette hypothèse découle une interdiction stricte d’importation aux États-Unis. L’importateur ne peut réfuter cette hypothèse qu’en fournissant à l’autorité douanière (Customs and Border Protection, CBP) des preuves claires et convaincantes que les produits ne sont pas issus du travail forcé.

Au sein de l’UE, la Commission européenne a présenté un projet de réglementation similaire le 14 septembre. En Suisse, les commissions des affaires juridiques des deux chambres ont récemment approuvé une extension du devoir de diligence des entreprises au travail forcé (voir texte séparé), mais le Conseil des Etats avait refusé l’année dernière par 26 voix contre 13 d’adopter une interdiction d’importation. Une telle interdiction d’importation semble pourtant particulièrement urgente dans le contexte du rapport du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l’homme du 30 août dernier. Celui-ci dénonce des violations massives des droits humains commises contre la minorité musulmane ouïghoure dans la province chinoise du Xinjiang et parle de « potentiels crimes contre l’humanité ».

Plus d’informations sur :



Indonésie : des insulaires demandent à être indemnisés pour des dommages climatiques causés par Holcim

Le changement climatique menace aujourd’hui déjà des millions de personnes à travers le monde. L’une des conséquences directes du changement climatique est l’élévation du niveau des mers. Sur l’île de Pari, en Indonésie, des maisons, des routes et des commerces sont déjà endommagés. Les habitant-e-s de Pari doivent donc prendre des mesures pour protéger leur île. Or, les frais sont à leur charge alors qu’il-elle-s n’ont pas contribué au changement climatique. D’ici 2050, une grande partie de l’île sera certainement inondée et les moyens de subsistance de ses 1500 habitant-e-s seront détruits.

Afin d’obtenir une indemnisation pour ces dommages, quatre habitant-e-s de Pari ont déposé une plainte contre Holcim au nom de toute la population insulaire. Leur requête ? Obtenir une réparation proportionnelle aux dommages causés par le changement climatique sur leur île, une réduction de 43 % des émissions de CO₂ d’ici 2030 par rapport aux valeurs de 2019, ainsi qu’une contribution aux mesures d’adaptation nécessaires sur l’île de Pari.

Le groupe suisse Holcim est le premier producteur mondial de ciment et l’une des 50 entreprises qui émettent le plus de CO₂ au monde. En émettant pendant des décennies des quantités exorbitantes de CO₂, le groupe a contribué au changement climatique : entre 1950 et 2021, Holcim a émis plus de sept milliards de tonnes de CO₂, soit 0,42 % de l’ensemble des émissions industrielles mondiales de CO₂ depuis 1750. C’est plus du double des émissions produites par la Suisse entière pendant la même période. Basée sur le principe de responsabilité proportionnelle, la plainte demande à Holcim de compenser 0,42 % des dommages causés par le changement climatique. Les quatre habitant-e-s de l’île ont déposé demande de médiation à Zoug, où Holcim a son siège.

Plus d’informations sur :



Premier succès pour des plaignant-e-s indien-ne-s contre Syngenta

À l’automne 2017, des centaines d’agriculteur-trice-s et de travailleur-euse-s agricoles ont été victimes de graves intoxications en épandant des pesticides sur des champs de coton dans le district de Yavatmal, au centre de l’Inde ; 23 d’entre eux sont morts. Les procès-verbaux officiels obtenus des autorités locales indiquent que la police a répertorié 96 cas d’empoisonnement liés au Polo (dont deux mortels), un insecticide de Syngenta.

Un tribunal bâlois s’est déclaré compétent pour statuer sur les actions intentées par trois plaignant-e-s et leur a accordé une assistance judiciaire pour leur permettre de poursuivre en Suisse le géant de l’agronomie Syngenta. Même si le tribunal ne s’est pas encore prononcé sur le fond de l’affaire, sa décision

est néanmoins significative, et pas seulement pour les trois plaignant-e-s. Elle envoie un message positif en montrant que le système judiciaire suisse est disposé, dans certains cas de figure, à traiter des poursuites intentées par des victimes d’abus causés par des sociétés suisses à l’étranger. La loi sur la responsabilité du fait des produits a permis ici une action en justice, mais, pour de nombreux autres cas, des bases juridiques supplémentaires sont nécessaires, parmi lesquelles une loi efficace sur la responsabilité des multinationales.

Plus d’informations sur :

